

PREAC

Pôle de ressources
pour l'éducation
artistique et culturelle
en art contemporain
– Bretagne

Compte-rendu de la réunion annuelle en plénière

Mardi 5 décembre 2023
En distanciel

Soutenu
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le cnam
insear



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

● **a.c.b**

art contemporain en bretagne

ORDRE DU JOUR

9h30 - 10h30

1/ Point sur l'éducation artistique et culturelle en Bretagne

☞ Avec le service EAC de la DRAC - Direction régionale des Affaires Culturelles de Bretagne - Ministère de la Culture

☞ Avec la DRAEAC - Direction régionale académique à l'éducation artistique et culturelle - Bretagne

2/ Bilan d'activité du PREAC art contemporain 2022-23 et projets 2024

☞ Avec a.c.b - art contemporain en Bretagne

11h - 12h

3/ Focus professionnel - La part collective du Pass Culture.

Et si on faisait le point ?

☞ Avec Florence Travers, chargée de Développement pass Culture Bretagne et Aourel Guivarch-Tonnard chargée de mission ADAGE et Pass Culture – DRAEAC Bretagne

LE PREAC ART CONTEMPORAIN

- Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle en art contemporain – BRETAGNE

Depuis 2002, le PREAC art contemporain a pour vocation d'accompagner le développement de l'éducation artistique et culturelle par la mise en place de temps de rencontres, de réflexions et de formations professionnelles sur des problématiques liées à la transmission des savoirs dans le domaine de l'art contemporain. Le Pôle produit et diffuse également de la ressource et des outils pédagogiques pour faciliter la mise en œuvre de projets d'EAC sur le territoire régional et national.

Il associe des représentant·e·s du ministère de la Culture – DRAC Bretagne, du ministère de l'Éducation nationale – Rectorat de l'Académie de Rennes, de L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Bretagne et des structures culturelles membres du réseau a.c.b – art contemporain en Bretagne (les centres d'art d'intérêt national 40mcube, La Criée, Passerelle et GwinZegal ainsi que le Frac Bretagne). Depuis 2017, le PREAC est coordonné par a.c.b – art contemporain en Bretagne.

Plus d'informations sur : www.preac-artcontemporain.fr

Point sur l'éducation artistique et culturelle en Bretagne

- Direction régionale des affaires culturelles Bretagne - ministère de la Culture

● Fanny Webre, conseillère Éducation artistique et culturelle, DRAC Bretagne

Un rappel est fait en introduction que les PREAC (coordonnés au national par l'INSEAC) sont au cœur de la politique de formation continue des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale à travers leurs actions et la constitution de ressources. Ils contribuent à l'atteinte du 100% EAC pour les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence et sur tous les temps de la vie.

Au quotidien, la DRAC accompagne les structures culturelles à réfléchir sur la manière de penser l'accès de ce public à la culture et à l'art.

1- Priorités de développement de l'EAC autour du patrimoine et des transitions

Depuis 2 ans la DRAC Bretagne a pour priorité le développement de sa politique autour des actions d'EAC au sein du **secteur patrimonial**.

La tenue du colloque régional du 20 septembre 2023 à Guingamp, consacré au patrimoine et au patrimoine à Guingamp en témoigne.

Il reste fondamental de connaître comment notre territoire s'est construit, d'avoir des notions historiques sur là où nous habitons et où nous grandissons afin de mieux appréhender son histoire dans l'Histoire.

Dans chaque village se trouve un bâti historique et on ne dénombre pas moins de 3000 monuments historiques en Bretagne. Ces nombreux chantiers patrimoniaux sont autant d'outils pour l'EAC.


- Axe découverte métiers avec les *restaurations des monuments historiques*
- Axe *archéologie* (très appréciée par la jeunesse) 23 000 sites archéologiques (avec fouilles en cours et/ou vestige) en Bretagne.
- Axes de travail possible avec les *musées, les archives + patrimoine immatériel* qu'il reste à investir aussi.

La DRAC Bretagne souhaite également davantage voir investie la question des **transitions**, qu'elles soient sociétales, numériques ou écologiques. Une attention sera portée aux projets avec cette coloration.

- Transitions et patrimoine : secteurs et enjeux qu'il faut collectivement investir.

Ressource

Étude de Claire Tardieu avec une cartographie des sites existants en Bretagne et des acteurs et structures partenaires de médiation en archéologie.

 www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Bretagne/Actualites/Mediation-et-education-artistique-et-culturelle-en-archeologie-etat-des-lieux-en-Bretagne

2- Évolution de l'appel à projets EAC

Pour 2024-2025 : les dossiers devront être déposés pour mi- mai sur *démarches simplifiées*

Pour 2025-2026 : Une réflexion est en cours sur la manière dont il est possible de consolider les résidences d'artistes en milieu scolaires expérimentées depuis plus de 10 ans sur le territoire.

Comment passer de l'expérimentation (AAP annuel) à une consolidation de projets qui sont bien ancrés dans les pratiques professionnelles et où la qualité des propositions des structures culturelles est assurée et avérée.

L'objectif est également d'effectuer une simplification des démarches administratives pour les structures culturelles et les services de la DRAC Bretagne.

- Consolider l'existant et alléger administrativement l'appel à projet

3- Chiffres clés 2022

- 178 structures culturelles subventionnées
- Dont 93 pour leur service des publics au titre de l'action en milieu scolaire
- 220 projets portés par des structures culturelles sur des territoires prioritaires et en faveur de publics prioritaires
- 17 enseignements de spécialités
- 6 actions de formation continue + CFMI (Université Rennes 2) et INSEAC
- Soutien aux 2 PREAC (danse et art contemporain)

139 structures culturelles ont répondu aux AAP d'EAC de la DRAC Bretagne

Part importante pour les arts visuels (dans le trio de tête aux côtés Théâtre, cirque, arts de la rue, marionnettes et Education aux Médias et à l'Information).

Les collèges et écoles primaires sont les établissements scolaires majoritaires

Ressource

Cartographie des publics et territoires prioritaires élaborée avec l'ensemble des partenaires www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Bretagne/Politique-et-actions-culturelles/Transmission-publics-et-territoires/Education-artistique-et-culturelle

> Onglet « Actions de la DRAC Bretagne »

Point sur l'éducation artistique et culturelle en Bretagne

- Délégation régionale académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle - Académie de Rennes

● David Guillerme, Délégué régional académique à l'Éducation artistique et culturelle – DRAEAC Bretagne

En introduction, un rappel est fait sur l'important dialogue interministériel, marqueur d'une réelle coopération dynamique. Présentation d'Aourel Guivarch-Tonnard cheffe de projet ADAGE-Pass Culture qui est depuis le 1er septembre en appui du pilotage de l'EAC à travers ses outils mais qui effectue aussi un travail d'investigation et d'évaluation des politiques publiques éducatives.

1- Les politiques publiques d'éducation EAC et EDD.

Du côté de l'Éducation nationale, ces politiques coexistent avec les enseignements et l'apprentissage des fondamentaux pour les élèves. Tisser des liens entre ces politiques publiques (d'éducation artistique et culturelle, éducation au développement durable etc) est porteur de sens, de décloisonnement des pratiques aussi bien pour les élèves que les enseignant-es.

Comment cela s'incarne au niveau du rectorat ?

Le recteur a la volonté d'une vision large et englobante de l'EAC, comme en témoigne le nouvel organigramme de la DRAEAC avec la constitution d'un grand pôle régional EAC et les domaines artistiques et culturels connus (champs disciplinaires).

- Pour chaque domaine : un-e conseiller-e académique, des professeurs relais (majoritairement du 2nd degré) dans les structures qui ont le rôle de faire l'interface entre les ressources de la structure et le milieu de l'éducation + des expert-es associé-es (inspecteur pédagogique régional -IA-IPR-)
- Pour chaque département : des coordinateur-trices départementaux et des expert-es associé-es qui sont des inspecteur-trices du 1^{er} degrés (chacun avec une mission auprès du directeur académique pour l'EAC ou EDD).
- Expert-es associé-es également pour l'éducation populaire et CLEMI (centre local de l'éducation aux médias et à l'info)

 Ressource

Organigramme de l'équipe académique : <https://daac.ac-rennes.fr/spip.php?article44>

2- Le 100% EAC : politique prioritaire du gouvernement (PPG)

Le 100% EAC est la grande trajectoire des deux ministères et qu'il faut objectiver collectivement. Outils en appui : ADAGE et Pass culture pour le 2nd degré (complémentaires à ceux dont chaque porteur de projet dispose avec les collectivités territoriales, AAP DRAC, celui de la DRAEAC etc.)

- Présentation des indicateurs de déploiement et indicateurs d'impact

Indicateurs d'impact : la part d'élève ayant vécu au moins une action EAC dans l'année scolaire (1^{er} ou 2nd degré, public ou privé) → Cible juin 2024 : 65% / Cible juin 2026 (90%)

Si les chiffres actuels sont largement au-dessus c'est qu'ils sont faits à partir d'échantillons. Aujourd'hui, constat que tous les projets ne sont pas recensés sur ADAGE, qui est l'outil national d'évaluation de cette PPG à partir de données brutes : il y a encore des actions « hors radar ».

- Delta entre l'échantillon et ces données brutes. L'objectivation collective de la dynamique du 100% est à effectuer à partir de ces données brutes.

3- ADAGE – Pass culture : focal arts visuels, plastiques et appliqués

Domaines des projets EAC recensés sur l'année scolaire 2022-23 (tous degrés et secteurs confondus) :

- 1- Cinéma/audiovisuel : 14,9%
- 2- Univers du livre : 13,7%
- 3- Théâtre expression 11,3%
- 4- Arts visuels / plastiques / appliqués : 10,6%
- 5- Musique : 9,9%
- 6- Patrimoine : 7,9%

Sur 2022-23 :

- 20% des élèves ont été touchés par au moins une action mobilisant ce domaine artistique
- 1/3 des structures scolaires ont mis en place un projet arts visuels
- 28% des projets financés par la part collective du Pass culture
- Montée en puissance de l'utilisation du Pass culture car depuis septembre 2023 : 9% des élèves touchés par un projet arts visuels/plastiques/appliqués mais déjà 50% de ces projets ont été financés par la part collective (pour le 2nd degré).

- +1000 projets au bénéfice de 50 000 élèves.
- 400 pour le 1^{er} degré et 700 pour le 2nd degré. Or, il existe plus d'écoles que de collèges et lycées. C'est donc qu'ils ne sont sûrement pas tous recensés.
- 61/700 dans des lycées professionnels. Sujet de réflexion : comment mieux mobiliser ces publics prioritaires ? Plutôt que de rentrer par l'œuvre, penser des entrées par métiers (ceux qui conservent et mettent en valeur les œuvres).

125 nouveaux offreurs pour le secteur des arts visuels lors des commissions de référencements du pass culture : domaine artistique en tête et suivi de près par le théâtre et expression dramatique.

TEMPS D'ÉCHANGES

Existe-t-il une liste des établissements scolaires pouvant accueillir des résidences ?

Côté DRAEAC : si elles sont recensées dans ADAGE il y a la possibilité de les extraire. Si non, c'est plus difficile. Côté DRAC : une liste n'existe pas mais à il est possible d'identifier les établissements scolaires présents sur les territoires prioritaires grâce aux cartographies en ligne.

En tant que professionnel-le de la culture, vers qui se tourner ?

Il existe des interlocuteurs départementaux qui ont cette connaissance fine de leur territoire. Plusieurs niveaux : un professeur relais dans sa structure culturelle, les coordinateurs départementaux (2nd degré), les inspecteur 1^{er} degré chargé de mission EAC/EDD.

Le secteur d'implantation (territoire prioritaire ou non) pour un lycée professionnel (public prioritaire) est-il important ?

Côté DRAEAC : comme il s'agit d'un public prioritaire cela fera l'objet d'une attention prioritaire quel que soit le lieu du lycée professionnel. Côté DRAC : les lycées professionnels font partis des établissements prioritaires même s'ils sont situés hors de la géographie prioritaire.

Bilan d'activité 2022-23 et projets 2024 du PREAC art contemporain

● Alice Malinge, responsable service des publics Frac Bretagne, membre du bureau d'a.c.b – art contemporain en Bretagne et du PREAC art contemporain.

Pour introduire ce temps dédié au PREAC art contemporain, une présentation des missions d'a.c.b semble important afin de témoigner de l'implication et des liens entre le réseau et le PREAC.

a.c.b – art contemporain en Bretagne est une association qui existe depuis 2002 et qui fédère l'ensemble des acteurs et actrices de la filière en région (structures, artistes, commissaires, salariés, critiques etc)

Son objectif premier est d'être dans une réelle démarche coopérative pour structurer et développer le secteur en région. Pour se faire, le réseau porte des actions d'observation, de ressources, d'accompagnement, de valorisation et de mutualisation dans un effet de solidarité. L'association œuvre aussi pour la défense du secteur et de ses adhérent·es.

La démarche du PREAC art contemporain, au cœur des missions du réseau, est aussi une façon d'engager l'association dans cette démarche de création de ressources et de travail en commun sur des sujets importants pour le secteur, l'EAC en art contemporain.

Ici se démarque la richesse du comité de pilotage et technique du PREAC rassemblant des professionnel·les des arts visuels et de l'Éducation nationale. Dans ce comité les sujets et thématiques sont réfléchis mains dans la main entre ces deux sphères (culture et éducation) sous forme d'intelligence collective.

 Ressource

www.artcontemporainbretagne.org

● Anna Déaux, en charge de la coordination du PREAC art contemporain et de la communication du réseau a.c.b.

En complément, présentation des membres du comité de pilotage et technique du PREAC :

- Fanny Webre, pour le service EAC de la DRAC Bretagne pour le ministère de la Culture
- David Guillerme, Chloé Orveau et Gaëlle Jumelais-David pour la DRAEAC Bretagne pour le ministère de l'Éducation nationale – Rectorat de l'Académie de Rennes
- Gaëlle Bouebennec pour L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Bretagne
- Des représentant·es des structures culturelles membres du réseau a.c.b
 - Alice Malinge et Krystel Lavaur pour le Frac Bretagne
 - Cyrille Guitard pour le centre d'art 40mcube (Rennes)
 - Carole Brulard pour le centre d'art La Criée (Rennes)
 - Lou Le Jard pour le centre d'art Gwinzegal (Guingamp)
 - Thibault Brébant pour le centre d'art Passerelle (Brest)

RETOUR SUR 2022-2023

- Cycle thématique : « L'altérité à l'œuvre »
 - 2 journées en novembre 2022 et mai 2023 sur 2 départements bretons aux Champs Libres à Rennes et à l'Imagerie à Lannion.
 - 2 formats (un colloque ouvert et une formation à public restreint)
 - Pour 12h d'apports de contenus autour de cette thématique (théoriques et pratiques)
 - 11 intervenant.es et environs 126 participant.es
 - Réalisation d'un kit ressources avec les captations, bibliographies et traces du cycle

- Hors cycle thématique

Présence du PREAC art contemporain aux rencontres nationales de l'EAC à Guingamp et notamment la journée nationale des PREAC : Pour la première fois tous les représentants des PREAC du territoire national ont été réunis pour sur des temps d'acculturation, de rencontres, de travail et de co-création.

Ressources

Kit et onglet dédié au cycle « L'altérité à l'œuvre »

www.preac-artcontemporain.fr/thematiques/lalterite-a-loeuvre/

Le Bilan 2022-23 du PREAC art contemporain sera prochainement consultable en ligne

www.preac-artcontemporain.fr/a-propos/

ACTIONS 2024

- Un nouveau cycle thématique

Si loin si proche – Création artistique, EAC et ruralité, une relation à réinventer ?

Objectifs : Volonté pour le comité de pilotage du PREAC et constat de besoins pour les acteurs de l'EAC de questionner/explorer les projets d'EAC dans des contextes ruraux. De nombreux imaginaires, représentations, stéréotypes perdurent, pour chacun·e des protagonistes d'un projet d'EAC (élèves, enseignant·es, médiateur·trices, artistes).

Ce cycle permettra de réfléchir sur les liens entre création EAC sur ces territoires-là : y a t il des spécificités ? Quels déplacements opérer (symboliques comme physiques).

Actions en lien : 4 temps de rencontre

13 et 21 FÉVRIER 2024 « Défricher » : Temps théorique : Demi-journées d'étude - en distanciel

13 et 20 MARS 2024 « Cultiver » : Temps de pratique, d'atelier artistique et d'expérimentation –

Une formation dédoublée sur deux départements en présentiel

- Pérenniser + réactiver les actions
 - Produire de la ressource en lien avec les actions du PREAC art contemporain (kit ressource autour du cycle, méthodologique)
 - Relancer et repenser la lettre d'information pour apporter davantage de ressources issues de la veille opérée par a.c.b, des forces vives en région et au-delà en plus des actualités du PREAC.
 - Organiser la plénière annuelle adjointe d'un temps interprofessionnel d'échanges en présentiel
 - Poursuivre la représentation du PREAC art contemporain au sein des espaces institutionnels et professionnels en lien avec l'EAC (Rencontres nationales de l'éducation artistique et culturelle à l'INSEAC, rencontres régionales sur les départements bretons, autres rencontres au national ou en région identifiées par a.c.b).

Focus professionnel

– La part collective du pass Culture

● Florence Travers, chargée de Développement pass Culture Bretagne et Aourell Guivarch-Tonnard cheffe de projet ADAGE et Pass Culture au rectorat.

Rappel du dispositif

Le pass Culture est l'outil de la politique publique pour renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes + mettre à disposition des acteurs culturels une plateforme pour la mise en valeur de leurs propositions et ainsi créer du lien avec les publics.

2 volets :

- La part individuelle : *via* une application gratuite et géolocalisée. Montants individuels pour chaque jeune de 15 à 18 ans.
- La part collective : permet aux groupes scolaires de la 6^{ème} à la terminale de financer des activités d'EAC
 - Un crédit de dépense est attribué annuellement par classe :
 - 25€ / élève / an au collège
 - 30€ / élève / an en seconde et CAP
 - 20€ / élève / an en 1^{ère} et Terminale
 - = environs et selon effectifs entre 700 et 1000€ / classe / an

Voir le vademecum qui présente les acteurs culturels éligibles à cette part collective. Chaque demande est examinée par la commission de référencement où siègent le rectorat et la DRAC Bretagne.

Ressources

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-EAC-pour-s-ouvrir-au-monde/Vademecum-de-la-part-collective-du-pass-Culture

Chiffres de la part individuelle en Bretagne pur l'année scolaire 2022-23

- Florissante : 90% des jeunes de + 18ans ont téléchargé l'application (100% pour le 22 et 56). 1,9 millions de réservations validés
- + de 2000 acteurs culturels dont 1490 actifs pour 4 millions d'offres créées

Chiffres de la part collective en Bretagne année scolaire 2022-23

- 553 établissements scolaires ont fait au moins une réservation collective
- 438€ pour le prix moyen d'une offre réservée
- + de 785 partenaires culturels ayant créés une offre collective
- 5000 offres saisies sur les 15 000 offres créées
- Crédit de 7 millions d'€ pour toute la Bretagne. Mais tous n'ont pas été utilisés.

Parts des offres collectives par catégorie (pas possibilité de voir la part spécifique aux arts visuels)

- Spectacle vivant représentation : 26,42%
- Séance de cinéma : 21,93%
- Atelier de pratique artistique : 14,89%
- Visite guidée : 11%
- Rencontre : 6%
- Conférence : 4%

Utilisation du pass par les bénéficiaires

Des équipes « data » et « études et recherches » qui mènent régulièrement des enquêtes d'analyse pour comprendre les pratiques des jeunes grâce à l'application.

Ressource

Compte médium du pass Culture qui recense l'ensemble de ces études.

<https://medium.com/passcultureofficiel>

Focus de l'utilisation côté livres et cinéma, musique live.

Voir diaporama

Focus arts visuels

- Le domaine est surtout représenté par les musées au nombre de 2500 sur le pass Culture
- 45% musées / 33,4% patrimoine et tourisme / 20,9% lieux d'arts visuels (+500 structures, +6000 offres, principalement des visites libres).
- Le public est plutôt féminin et urbain ; il s'agit de jeunes déjà familiers du dispositif. Une réservation arts visuels n'intervient pas dans la première réservation.
- Perceptions des jeunes à propos des visites culturelles : prendre du temps pour soi, moment pour apprendre, moment de partage.

Bonnes pratiques

- Mettre en avant son lieu (photos attractives) : bandeaux dynamiques qui montrent ce qu'il y a au plus près de soi (géolocalisation)
- Titres : courts en minuscules, mettre en valeur les mots/noms connus et bien identifiés par le public jeune et les mettre en premier.
- Description de l'offre : utiliser le tutoiement, expliciter les thèmes de l'offre, éviter le conceptuel.
- Visuel : attractif et coloré en 16/9 et 400px max
- Proposer des offres duo qui représente 40% des réservations (possibilité de venir avec qq, parents, amis, accompagnant etc).

Quelles offres collectives proposer ?

Exemples de projets : atelier de pratique en plein air, parcours annuel en plusieurs temps, visite + atelier de pratique, atelier commissariat d'expo. *Voir diaporama*

Des événements co-construits avec les acteurs culturels

Il est conseillé de penser de nouveaux formats de visites : ouvertures nocturnes, escape game, visites de coulisses, temps VIP, vernissages, rencontres avec des pros. Les équipes du pass sont disponibles pour travailler avec les acteurs sur la conception et valorisation de ces offres exclusives.

- Janvier 2024 (période de parcours sup) : focus et lumière sur des rencontres avec les métiers de la culture

La part collective, un levier pour les projets d'EAC

En complément des dispositifs et financements déjà existants (DRAC, Karta pour la Région Bretagne, aides des départements...).

Précision accompagnement des enseignants sur les procédures de validations pass Culture.

Guivarch-Tonnard cheffe de projet ADAGE et Pass Culture au rectorat.

- Du côté de l'Éducation nationale / DRAEAC mise en place d'un support informatique « Amigo » pour répondre aux questions d'ordre technique. Pour un traitement plus rapide et efficace des procédures de validation.
- Développement sur le territoire et adaptation de la politique aux spécificités du territoire et à son hétérogénéité.
- Mise en place de nouveaux partenariats, faire passer des projets sur ADAGE etc.

Process d'éligibilité au pass

- 1- Constitution d'un dossier avec la présentation de la structure, son expérience en EAC, des descriptions de projets déjà menés, le parcours professionnel des personnes qui interviendraient auprès des élèves et des exemples d'offres collectives.
- 2- Double instruction à la DRAC et au Rectorat où chaque partie questionne ses équipes (Coordinateurs départementaux et conseillers de domaines côté DRAEAC).
- 3- Une fois l'ensemble des avis récoltés, se tient une commission interministérielle pour statuer sur les dossiers (tous les 2 mois). 75% de taux d'acceptation.
- 4- Pour les structures culturelles qui a été soutenue par la DRAC sur les 3 dernières années et est dans des réseaux qui sont dans les critères de la DRAEAC acceptation quasi-automatique.

Si un refus est formulé :

Cela n'empêche pas de candidater à nouveau ultérieurement. Possibilité également de de revenir vers la DRAEAC et DRAC pour en comprendre les raisons.

Un refus n'empêche pas d'intervenir en milieu scolaire e, dehors pass Culture (qui reste un complément).

Le kit com de la marque pass Culture (appartient au ministère de la Culture).

Un formulaire à remplir pour effectuer la demande : temps d'attente d'1,5 mois environs.

Témoignages de structures en région :

- Cyrille Guitard pour le centre d'art 40mcube

Création d'offres vitrines et permanente non ciblées (visite et atelier avec un artiste) et offres ciblées avec les établissements scolaires dans le cadre de projets d'EAC spécifique. Dans le budget global de ces projets une part est dédiée au pass Culture. Il d'agit d'offres sur mesure destinées à 1 établissement scolaire uniquement. Une pré-réservation est effectuée par l'enseignant porteur du projet et la validation finale est faite par le chef établissement pour débloquer la somme.

Il s'agit de montants peu élevés mais qui permettent de boucler un budget (environs 550€ pour un collège par exemple).

- Lou Le Jard pour le centre d'art Gwinzegal

Mise en ligne également d'offres continues sur l'année : des offres vitrines 'l'image comme langage', 'la pratique photo autour du portrait, 'commissariat' etc.

Offres autour d'un programme lié aux expositions avec des rencontres avec un/des artistes (en résidence ou exposé). Existente aussi des projets sur-mesure (demande côté DRAC que pour le montage d'un projet le pass Culture devait être mobilisé pour compléter le budget).

Quel pourcentage d'utilisation des 300€ sur la part individuelle ?

245€ en moyenne, part qui augmente chaque année

Quid d'une enveloppe d'un établissement non dépensée dans sa totalité ?

L'argent non utilisé par les établissements scolaire peut être reconduit à l'année prochaine

Quid de la prise en charge des déplacements pour les élèves ?

La part collective du pass Culture ne permet pas la prise en charge du transport des élèves. En revanche, de l'intervenant vers la classe oui.

Qu'en est-il pour les jeunes non scolarisés, une association par exemple peut-elle être fléchée sur une offre ?

Ne sont éligibles que les lycées et collèges dépendant de l'Éducation nationale, du ministère de l'agriculture, du ministère des armées et de la marine. Les apprentis et associations qui travaillent avec des jeunes non scolarisés ne sont pas éligibles.

Quelles utilisations du pass culture dans le cadre d'actions inter-degrés ? Quid du 1^{er} degré ?

- Pour le 1^{er} degré cela n'est pas encore prévu.
- L'inter-degré est aussi possible entre le collège et le lycée
- Des arrangements de territoires peuvent être trouvés. Une enveloppe pass Culture ne finance pas uniquement et obligatoirement la classe concernée.

Exemple : action EAC financée par la part collective d'un collège et qui souhaite en faire bénéficier plus largement (avec les écoles du territoire) c'est possible.

Comment lever les freins d'utilisation de la part coll. pour les lycées prof. en milieu rural ?

Situation : Sollicitation de lycées professionnels qui veulent bénéficier d'une offre du pass Culture mais s'agissant de classes de 12 élèves, le montant de la part collective est donc loin des 700€.

Même avec des co-financements cela reste trop juste en termes de budget au regard de la réalité du projet.

- Il n'y a pas de limite sur l'enveloppe pour une classe. Le calcul des 700€ est une « moyenne ». Si le chef d'établissement souhaite mettre plus de budget sur une classe c'est possible. Cet arbitrage se fait en lien avec ses équipes.

+ Pour augmenter une enveloppe, possibilité de mobiliser plusieurs classes au sein d'un même établissement.

Important travail des structures des arts visuels pour proposer la gratuité d'accès à beaucoup d'offres et pourtant invisibilisation sur l'application.

Offres souvent gratuites, de haute qualité, similaires aux offres du pass avec un prix mais qui pourtant n'apparaissent pas au même niveau. Investissement de beaucoup d'énergie et réelle envie pour les acteurs culturels.

- Les offres gratuites apparaîtront de la même manière que les payantes sur adage
- Si enveloppe pas consommée entièrement et si montant restant. Les enseignant-es cherchent de nouvelles offres et si elle est gratuite ils sont gagnant aussi. Ce n'est pas négatif que de proposer des choses gratuites.

Quid de l'importance de la mobilité des élèves mais de la prise en charge très onéreuse des déplacements en car ?

- Miser sur les co-financements
- L'AAP de la DRAEAC prend en compte les transports des scolaires.